

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **23 (1887)**

Heft 3

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

LAUSANNE

XXIII^e Année.



1^{er} FÉVRIER 1887.

N^o 3.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Intérêts de la Société. — Les lapsus historiques. (*Troisième article.*) — L'histoire naturelle à l'école primaire. — De l'organisation de l'enseignement primaire en France. (*Suite.*) — Circulaire du comité de la Société pédagogique vaudoise. — Question administrative. — Ecoles normales de Lausanne: travaux de concours. — Section du district de Lausanne. — Société pédagogique genevoise: extrait du rapport annuel. — Correspondance neuchâteloise: les travaux manuels. (*Suite.*) — Bibliographie. — Partie pratique: Exercices de rédaction. — Dictées. — Calcul oral. — Comptabilité.

INTERÊTS DE LA SOCIÉTÉ

Le Comité central de la Société se réunira vers la fin de mars. Entre autres objets à l'ordre du jour, il aura à faire le choix des questions qui seront mises à l'étude pour le prochain congrès.

Nous prions, en conséquence, tous les sociétaires qui auraient quelque sujet d'étude à proposer de vouloir bien en donner connaissance au Comité directeur, avant le 15 mars prochain.

Le Comité directeur.

LES LAPSUS HISTORIQUES

(Troisième article).

Parmi les lapsus historiques plus ou moins ébouriffants cités par M. Biolley et auxquels a répondu M. Vauclair, il en reste encore quelques-uns dont notre honorable correspondant du Jura n'a pas parlé et qui demandent explication.

C'est d'abord le fameux mot de César écrivant à ses amis de Rome: *je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.*

Les historiens les plus sérieux n'ont fait aucune difficulté de le reproduire. En revanche, c'est à tort qu'on attribue à César la parole héroïque avec jactance qu'il aurait dite au pilote qui s'effrayait d'une tempête : que crains-tu, tu portes César.

Le mot de François I^{er} : *tout est perdu fors l'honneur*, n'a pas été dit avec ce laconisme chevaleresque et se trouve bien atténué par ce qui le suit dans la lettre originale telle que l'a donnée M. Champollion dans ses *documents inédits* relatifs à la captivité du roi (p. 129-130).

« Madame,

» Pour vous avvertir comment se porte le ressort de mon infortune, de toutes chouses
» ne m'est demouré que l'honneur et la vie qui est saulve, et pour ce que en notre ad-
» versité cette nouvelle vue fera quelque resconfort, j'ai prié qu'on me laissât pour escrire
» ces lettres ce qu'on m'a agréablement accordé et cet »

On a remarqué avec raison que cette phrase incidente, *la vie qui est sauve*, diminue singulièrement l'héroïsme du mot isolé de ce qui le succède et le suit.

Le mot d'Henri IV : *Paris vaut bien une messe*, se trouve dans un livre où on le prête non à ce prince trop adroit pour le prononcer si même il l'a pensé, mais à son ministre Sully auquel Henri demandait un jour pourquoi il n'allait pas à la messe aussi bien que lui : Sire, la couronne vaut bien une messe.

Le fameux mot prêté à Louis XIV n'a pas été dit au parlement comme on l'a rapporté. Mais il peint si bien la situation sous Louis XIV lorsque ce prince fut arrivé plus tard à son apogée qu'il ne lui manque que d'avoir été dit pour être l'expression exacte de la vérité.

Voir pour ce mot et pour tous les autres, le livre extrêmement curieux de M. Edouard Fournier, intitulé *l'Esprit dans l'Histoire*, recherches et curiosités sur les mots historiques. Paris, Dentu, 1857 (284 pages).

C'est aux écrits contemporains que l'auteur demande la vérité pour les mots attribués aux souverains, aux rois, aux héros et qui le plus souvent leur ont été prêtés après coup ou détournés de leur sens primitif.

Nous en donnerons quelques exemples encore dans un prochain article.

A. D.

L'HISTOIRE NATURELLE A L'ÉCOLE PRIMAIRE

Les notions de physique et d'histoire naturelle sont introduites dans nos écoles, et il n'est personne parmi nous qui songe à les retrancher. On aime, au contraire, à se confirmer dans la pensée que ces notions sont utiles et salutaires et non une simple adjonction au programme déjà assez chargé des écoles primaires.

M. Bert, le savant célèbre que la France regrette, ayant fait, un jour, une conférence sur *la nécessité de cet enseignement*,

conférence dont la *Revue pédagogique* de Paris du 15 décembre nous apporte le texte, nous lui faisons volontiers quelques emprunts.

Selon le célèbre spécialiste, l'introduction de l'histoire naturelle ou de la science de la nature à l'école primaire, se justifie par ses applications à des études diverses.

Il cite les suivantes :

1^o L'*hygiène*, à laquelle il importe tant d'initier *les enfants de la campagne* et qui est une application de la physiologie.

2^o La *botanique* élémentaire, si précieuse pour l'horticulteur et l'agriculteur.

3^o Les éléments de la *zoologie* et des notions *sur les mœurs et les besoins de nos animaux domestiques*, étude précieuse pour l'élevage et le soin de la basse-cour.

M. Bert trouve à l'enseignement des sciences naturelles une plus grande utilité encore pour la culture de l'esprit, parce qu'il donne satisfaction aux premiers besoins de curiosité de l'enfant et à cause des habitudes d'observation, de réflexion et de raisonnement que développe l'étude de la nature. Cette connaissance délivre l'esprit de l'enfant des terreurs superstitieuses dont on se plaît à l'entourer.

Un autre avantage de cette étude est de contribuer à retenir le villageois chez lui, en lui faisant aimer son milieu et les occupations rurales.

Quant à la méthode d'enseignement, M. Bert conseillait pour l'école primaire, et partant pour l'école normale primaire, l'*induction* qui va du particulier au général, et pour l'enseignement systématique la *déduction* qui va du général au particulier. A la fin de sa conférence, M. Bert se demande si le maître de sciences naturelles, remontant à la cause première de l'univers, doit arriver à l'idée de Dieu ou d'un ordonnateur des mondes. De grands esprits, des maîtres de la science, dit-il, le font. Lui, M. Bert, n'ose ni nier, ni affirmer. Nous aimons la sincérité de M. Bert. Mais nous sommes avec ceux qui pensent qu'il est bon d'élever la pensée de l'enfant vers l'*au-delà* et à l'ordonnateur des mondes, qui n'est pas pour nous une simple hypothèse et encore moins le spectre de la conscience.

A. DAGUET.

DE L'ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE EN FRANCE. (*Suite.*)

Loi du 30 octobre 1886.

Les instituteurs et institutrices sont divisés en stagiaires et titulaires. (Art. 22.) Nul ne peut être nommé titulaire s'il n'a fait un stage de deux ans au moins dans une école publique ou *privée*, et s'il n'est pourvu du certificat d'aptitude pédagogique. Nous ap-

prouvons ces dispositions de la loi française. Il ne nous paraît pas convenable, ni pédagogique, qu'un jeune homme de dix-huit ou dix-neuf ans, qui n'a fait aucun stage, qui n'a aucune expérience de l'école et de la tenue d'une classe, soit placé immédiatement à la tête d'une école supérieure. Le jeune homme qui sort de l'école normale peut obtenir un magnifique certificat de connaissances, mais n'a pas encore fait preuve d'aptitudes pédagogiques. La direction d'une école exige toujours un apprentissage, il est donc bon que cet apprentissage se fasse sous les yeux d'un maître expérimenté, d'après ses conseils et ses directions.

Un instituteur français ne peut pas être nommé titulaire d'une classe moyenne avant l'âge de vingt et un ans et il ne peut diriger une classe supérieure avant l'âge de vingt-cinq ans.

Cependant le temps passé à l'école normale compte pour l'accomplissement du stage, aux élèves-maîtres à partir de dix-huit ans et aux élèves-maîtresses à partir de dix-sept ans.

La nomination des maîtres et maîtresses, à tous les degrés, appartient au préfet du département. Ce mode de nomination ne nous paraît pas heureux et n'est guère démocratique. N'est-il pas plus naturel que l'instituteur ou l'institutrice soit nommé par l'autorité de laquelle il relève directement, soit de la Commission scolaire municipale ! Nous admettons bien que le contrôle de l'Etat est nécessaire pour ces nominations. Le préfet, sur la simple proposition d'un inspecteur, peut ordonner à un instituteur le changement de résidence d'une commune dans une autre. Cette centralisation est un des points les plus défectueux de la loi que nous analysons. De semblables compétences confiées à quelques fonctionnaires doivent singulièrement nuire à l'indépendance des instituteurs. Certes, sous ce rapport, nous n'avons rien à envier à nos voisins.

Il est institué dans chaque département un Conseil de l'enseignement primaire, composé du préfet, comme président, d'un inspecteur d'académie, de quatre conseillers généraux, du directeur et de la directrice des écoles normales du département, de deux instituteurs et de deux institutrices primaires nommés par leurs collègues et enfin de deux inspecteurs primaires nommés par le ministre. La disposition qui fait du préfet, c'est-à-dire d'un homme politique, le personnage indispensable de l'administration scolaire a été inutilement combattue par ceux qui voudraient que l'instruction publique fût plus autonome. Ce conseil doit se réunir une fois par trimestre ; il délibère sur toutes les questions de méthodes, de programmes, de règlements, etc.

Dans chaque commune existe une Commission municipale scolaire présidée par le maire ou son adjoint.

Voilà, à grands traits, l'analyse de la dernière loi française sur l'enseignement primaire. Elle ne fait aucunement mention de l'âge d'entrée des élèves à l'école et de l'âge de sortie ; de la fré-

quentation et du mode de répression des absences; du mode de rétribution des maîtres, etc. Tous ces points sont réglés par des décrets ministériels ou des lois spéciales.

Telle qu'elle est, la loi du 30 octobre 1886 rendra de réels services à la France, mais nous ne pouvons nous empêcher de trouver nos lois suisses plus démocratiques et surtout plus libérales.

L. L.

SECTIONS CANTONALES

Correspondances et communications diverses.

VAUD

Aux membres de la Société pédagogique vaudoise.

Mesdames, messieurs, chers collègues,

La revision de la loi sur l'instruction publique primaire est maintenant à l'ordre du jour des sections de district et des conférences officielles. On s'attend à voir surgir promptement dans cette étude une foule de questions secondaires, toutes dignes d'attention et toutes réclamant leur part d'intérêt en temps et lieu.

Mais les principes fondamentaux de la loi doivent nécessairement marquer les grandes lignes de la discussion; sous peine de les voir se dérober, cachés par des objets de moindre valeur, nous devons les discuter sans délai, pour que les vœux émis plus tard sur ces questions capitales portent l'empreinte d'un accord tel qu'il n'y ait pas d'équivoque possible au sujet de leur interprétation.

Considérant d'ailleurs que la place réservée à notre section dans l'*Educateur* n'est pas très considérable, que le temps est venu d'ouvrir la discussion, le comité cantonal croit être utile à la Société en invitant les collaborateurs à s'inscrire au plus tôt auprès de lui. Ils indiqueront les sujets qu'ils auront choisis parmi les suivants:

1^o La réélection périodique et le payement des instituteurs par l'Etat;

2^o L'instruction primaire base des études secondaires;

3^o La loi sur les pensions de retraite et le renvoi de l'instituteur à sa trentième année de service;

4^o Des moyens rationnels de former les instituteurs;

5^o L'institution des cours complémentaires se justifie-t-elle?

Voilà, dira-t-on, un champ bien vaste. Nous le croyons aussi; mais un peu de choix est pourtant nécessaire. Ce ne seront pas des pages perdues, il faut l'espérer, si une discussion suivie intervient sur l'un ou sur quelques-uns des points ci-dessus mentionnés. Les questions de détail viendront à leur tour. L'unification des vues, demandant parfois de petits sacrifices, est d'une impor-

tance extrême pour la réussite de démarches qui concernent toute une association et tous les enfants du pays.

Quelle que puisse être à cette heure l'opinion de chacun sur ces diverses matières, nous avons la persuasion de remplir un devoir en proposant une discussion publique de ces sujets dans le journal de la Société.

Agréez, mesdames et messieurs, nos salutations les plus cordiales.

Le Comité.

Lausanne, le 25 janvier 1887.

Question administrative. — La Société pédagogique vaudoise n'a pris jusqu'à ce jour aucune décision concernant les réunions de cercle. Appelé à donner son avis sur ce point, le comité cantonal estime que pour les cercles trop éloignés des chefs-lieux de district ces sections peuvent parfaitement s'organiser si elles concourent à faciliter le travail. La seule précaution nécessaire consistera dans une entente à établir entre ces réunions et leurs bureaux respectifs de district afin que, pour les consultations officielles, il n'y ait qu'une correspondance par district.

Les centres d'informations directes ne devant pas être multipliés à l'infini, c'est la cause pour laquelle nous prions nos collègues de bien vouloir accepter cette restriction. Quant aux renseignements d'une autre nature, ils seront d'ailleurs toujours les bienvenus quels qu'en soient la provenance et le moyen de communication.

Pour le Comité,
E. T.

Ecoles normales. — Travaux de concours.

Trois de nos établissements cantonaux possèdent l'institution des *concours* annuels : l'Académie, le Collège et l'Ecole normale des élèves régents. Il n'y a pas de concours à l'Ecole des filles, le programme étant déjà suffisamment chargé et le temps d'études trop restreint.

Samedi 15 janvier 1887, les jeunes gens qui avaient « concouru » en 1886 ont reçu leur récompense. Un délégué du Département, M. Beausire, et le Conseil d'école (MM. Colomb et P. Vulliet) assistaient à la distribution des prix et accessits. Deux chœurs ont été chantés, sous l'habile direction de M. C.-C. Dénéreaz, l'un au commencement, l'autre à la fin de la cérémonie.

Dans une allocution très pratique, M. le directeur Dupuis a recommandé à tous les élèves d'être des *hommes*, c'est-à-dire des caractères loyaux et droits et amis du travail. Il y a deux genres de travail : celui qui est imposé, celui dont on ne peut se dispenser, et qui a certes son utilité et sa grandeur ; puis le travail libre, volontaire, celui qu'on s'impose, et qui sera toujours le plus fécond. Pour mûrir l'intelligence et former le jugement, rien ne remplace les recherches *personnelles* et approfondies sur tel ou tel sujet. Tel est le but des concours, provoquer et encourager l'initiative individuelle, habituer à la réflexion et à la rédaction. Excellente préparation pour des instituteurs qui seront appelés plus tard à rédiger des rapports, à donner peut-être des conférences, etc. Malheureusement quelques-uns

des candidats se sont trop pressés d'écrire ; ils ont pris la plume avant de s'être bien pénétrés de leur sujet, avant de l'avoir digéré. De là des déficiences qu'un peu moins de précipitation aurait permis d'éviter.

On doit aussi regretter que plusieurs élèves intelligents et travailleurs semblent dédaigner les concours. Peut-être trouvent-ils les récompenses trop faibles ; mais celles-ci ne sont que l'accessoire, le petit côté de la question. Elles ne sont pas le but à poursuivre. Le vrai but, nous l'avons indiqué. Espérons qu'il sera compris de ceux qui *pourraient* et qui jusqu'ici n'ont pas *voulu* affronter la lutte.

Pour chaque concours écrit, le règlement exige un examen oral. En lieu et place de cette épreuve, MM. Poirier et Fauquex ont été priés par le jury de faire une *conférence* à leurs camarades, le premier sur Pestalozzi, le second sur J.-J. Rousseau. Les deux candidats s'en sont tirés à la satisfaction générale.

Trente-quatre jeunes gens sont entrés dans la lice ; onze d'entre eux ont combattu deux fois, ce qui porte à quarante-cinq le nombre des sujets traités. Ces sujets appartiennent aux domaines les plus variés, depuis les mathématiques supérieures au violon, depuis le dessin à l'astronomie.

Il a été distribué en prix et accessits des récompenses variant de fr. 15 à fr. 50 et s'élevant au total à près de fr. 1500.

H. M.

Section du district de Lausanne.

Samedi 22 janvier, la section lausannoise de la Société pédagogique vaudoise était réunie à l'hôtel de ville du chef-lieu.

Après avoir adopté le règlement qui avait été préparé par son comité, et fixé à 50 centimes la finance annuelle de ses membres, l'assemblée a longuement discuté la manière dont serait entreprise l'étude de la revision de la loi sur l'instruction publique primaire. Estimant avec raison qu'un travail de cette importance ne pouvait être exigé d'une seule commission et d'un rapporteur unique, le comité proposait de répartir la besogne entre quatre commissions distinctes dont le champ d'activité serait immédiatement déterminé. Mais plusieurs membres de la section ayant démontré les inconvénients de ce mode de faire, l'assemblée a préféré remettre l'étude au complet à une commission de seize membres qui pourra se subdiviser comme elle l'entendra et suivant les besoins du vaste et important travail qui lui est confié.

Nota. — Par circulaire du 27 décembre dernier, le département de l'Instruction publique a nanti les conférences officielles d'instituteurs du même sujet — la revision de la loi scolaire — pour faire l'objet des discussions des séances du printemps prochain.

GENÈVE

Extrait du rapport du président de la Société pédagogique genevoise sur l'exercice de 1886 présenté à la séance du 19 janvier 1887.

Mesdames et messieurs,

Si l'année 1885 a été, pour la Société pédagogique genevoise, féconde en travaux utiles, nous pouvons dire que 1886 se distingue tout particulièrement, et que depuis longtemps nous n'avions déployé une plus grande somme d'activité et obtenu des résultats plus encourageants, plus réjouis-

sants. La nouvelle loi sur l'instruction publique a été pour nous le sujet d'un véritable réveil.

Le registre de nos procès-verbaux nous rappelle que bien du travail a été accompli dans nos assemblées ordinaires ; mais c'est surtout quand nous récapitulons celui qui, par diverses commissions, nous a réunis dans notre local, que nous en ressentons une véritable joie, une satisfaction que nous aurions tort de dissimuler.

Au nombre des séances qui nous ont laissé le plus agréable souvenir, il est bon de rappeler celle où M. Jung, le distingué professeur dont le nom est maintenant connu dans le monde scientifique tout entier, nous faisait une conférence sur « *le sens de l'observation*. » On n'a pas oublié la science profonde avec laquelle il a traité ce sujet intéressant, mais ce qu'on se rappelle surtout, c'est la bonne grâce, la simplicité qu'il mit à le présenter et à le développer. Nous faisons le vœu que les nombreuses occupations du savant professeur lui permettent encore de venir nous accorder une telle bonne fortune ; quant à son amitié et à l'intérêt qu'il porte à notre Société, ils nous sont pleinement assurés.

Nous en dirons autant de M. l'inspecteur Dussaud, à propos de sa conférence du 10 novembre, dans laquelle il traita, avec l'autorité que lui donne son expérience en matière pédagogique, l'application de la nouvelle loi sur l'instruction publique. Nous constatons, avec plaisir et reconnaissance, que M. Dussaud est un des membres les plus actifs et les réguliers de nos séances.

Qu'il nous soit permis aussi de rendre un juste hommage au zèle intelligent et à la bonne entente des dames qui ont, en peu de séances, composé un programme de couture que nous désirons bien franchement voir adopté par notre département.

Le travail et les soucis ne nous ont pas empêchés de trouver quelques moments de plaisir. En mars et en décembre, nous avons eu deux soirées littéraires et musicales qui ont admirablement réussi ; nous le devons à la bonne volonté de chacun et au concours que nous prêtent, dans ces occasions, nos artistes amis. Nous sommes heureux de constater que, bien que la section littéraire n'existe encore qu'à l'état de projet, elle a déjà porté ses fruits dans ces deux soirées. Nous n'adressons de reproche à personne sur le retard de cette éclosion ; les travaux sérieux ont tellement absorbé nos membres qu'ils ont trouvé peu d'instantanés pour s'occuper de littérature.

Deux mots aussi en l'honneur de notre fête annuelle. Le 1^{er} juillet, une cinquantaine d'entre nous se sont réunis sous les magnifiques ombrages de Fossard. Après la séance sérieuse et officielle, et après avoir bâti, à propos du congrès de Porrentruy, des châteaux qui n'avaient pas — la suite le prouva — leurs bases dans le pays des toreadors et de la mandoline, nous passâmes en joyeux banquet, en chants, en rires, une journée comme il est bon d'en souhaiter de nombreuses à la Société pédagogique.

Et maintenant, mesdames et messieurs, notre Société a-t-elle progressé quant au nombre, possédons-nous surtout plus de membres actifs et travailleurs ?

C'est ici que je suis heureux d'avoir à constater un surprenant progrès, une étonnante augmentation de forces vives et d'énergies.

Déjà l'an dernier, il avait été question de créer des sections à la campagne.

Nos collègues, trop éloignés de la ville, jouissant de moyens de communication peu commodes, et — pour ces causes — n'assistant pas à nos séances, pouvaient paraître indifférents; il n'en était rien. Le moyen qui s'est offert à eux était celui de la formation des groupes: ils l'ont saisi avec empressement. A l'invitation du comité, deux nouvelles sections se sont formées. L'une, *Entre Arve et Lac*, compte dix membres; l'autre, *Entre Arve et Rhône*, en compte douze; c'est la totalité des fonctionnaires qui ne peuvent être au milieu de nous le soir de nos réunions. La *Rive droite* elle-même est sur le point de se grouper en deux sections; le fait sera probablement très prochainement accompli.

Une autre section encore, aussi importante, si ce n'est plus, que les précédentes, est née du flanc généreux et fécond de notre bonne mère, la *Pédagogique*: la section de la propagation des travaux manuels.

Cette section, fondée par M. L. Gilléron, compte déjà septante membres; l'Etat lui a alloué une somme pour l'aménagement de ses ateliers et pour les frais des cours; la Ville a mis à sa disposition un splendide local dans le bâtiment de l'école du Grütli; le cours théorique et pratique s'y poursuit avec entrain et profit. (A suivre.)

NEUCHÂTEL

RAPPORT

à M. le directeur de l'Instruction publique du canton de Neuchâtel, sur les cours manuels donnés à Berne du 19 juillet au 14 août 1886 et suivis par les instituteurs Lebet, Matthey et Saxer. (Suite.)

L'après-midi, de deux à six heures, l'occupation a repris une marche aussi active que durant la matinée.

Tous les deux soirs, une heure est consacrée à une discussion concernant l'enseignement des travaux manuels à l'école primaire.

Souvent aussi nos amis de Berne nous procuraient de charmantes soirées familiales, où la *Gemütlichkeit*, comme ils l'appellent, n'a pas cessé de régner. Certes, nous pouvons le dire, les Suisses allemands se montrèrent pour nous des frères.

Le samedi 14 août, dès 8 heures du matin, dans la salle de gymnastique, l'exposition attirait les habitants de la ville de Berne, tandis que nous, élèves et professeurs, assistions au banquet si généreusement offert par M. Gobat. Là nous eûmes le plaisir d'entendre les discours éloquents de MM. les directeurs de l'Instruction publique de Berne, de Fribourg, de Saint-Gall et de notre cher concitoyen M. Etienne, de Neuchâtel.

Après cette courte exposition sur l'installation et la marche des travaux manuels à Berne, permettez-nous d'exprimer notre opinion à ce sujet.

Voyons quel est leur but! Est-ce une innovation utile, nécessaire?

Les travaux manuels à l'école primaire ont pris naissance dans les pays du nord. La Suède a compris qu'à côté des facultés intellectuelles l'enfant possède des dons naturels bien aussi importants et qui méritent de la part des pédagogues une attention, une sollicitude toute particulière. L'enfant possède une âme, une intelligence que l'école est chargée de développer, mais le corps, le laissera-t-elle toujours au second plan?

La gymnastique, introduite d'une manière obligatoire, est déjà venue combler en partie cette lacune; mais la force n'est rien, si nous ne four-

nissons pas à l'enfant le moyen de la mettre en pratique, si nous ne cherchons pas, en un mot, à développer la dextérité, l'adresse de la main, en même temps que l'œil et le goût.

Des travaux de cartonnage, de menuiserie sont un excellent moyen de développer ces facultés natives de l'enfant.

Déjà plusieurs cantons, Bâle entre autres, ont compris l'importance de cet enseignement et l'ont inscrit au programme scolaire. A Bâle-Ville même ces travaux de cartonnage font suite aux jardins d'enfants; on apprend aux enfants à plier, à couper des morceaux de carton et à en confectionner de petits dessins.

Pendant notre séjour à Berne, nous avons eu l'occasion d'admirer une très riche collection de ces dits ouvrages, et nous avons été surpris de ce qu'on peut faire avec des enfants si jeunes; nous sommes convaincus que c'est une bonne, une excellente chose.

L'enfant, dès l'âge le plus tendre, apprend à se servir de ses mains; celles-ci deviennent alors des instruments utiles pour exécuter les conceptions de son imagination, de son invention.

Franklin, ce génie si puissant, ce travailleur infatigable, à quoi doit-il son succès, si ce n'est pas à cette grande facilité de se servir d'outils de toutes sortes!

Certes, l'école ne prétendra jamais devenir un chantier, où tous les métiers seront enseignés et d'où devront nécessairement sortir des relieurs, des menuisiers, des charrons.

Ne vous effrayez pas, hommes de métier, nous ne sommes pas si ambitieux; ce que nous voulons, c'est que vos enfants deviennent des hommes pratiques, sachant se servir de leurs mains et capables de devenir d'habiles artisans; quand ils comprendront tout le plaisir que présente le travail manuel, quand ils verront à quoi ils peuvent parvenir par leurs faibles forces, ils auront une idée plus nette de leur valeur personnelle; et arrivés à quinze ans, âge où les enfants doivent choisir leur profession, ils ne seront plus embarrassés, parce qu'ils se sentiront les aptitudes nécessaires pour tel ou tel métier.

Si la plupart des jeunes gens ne réussissent pas, c'est parce qu'ils n'ont pas été dirigés dans le choix de leur profession. C'est un point capital.

Nous nous résumons: les travaux manuels ont un triple but:

1^o Distraire, intéresser les enfants;

2^o Développer la dextérité;

3^o Diriger le jeune homme dans le choix d'une profession.

Pour ces trois raisons nous pouvons dire que cette institution est digne d'être étudiée de la part de nos hautes autorités et du corps enseignant tout entier.

Nous espérons que cette question sera sérieusement discutée dans nos conférences de districts et que nous verrons un jour l'enseignement des travaux manuels occuper une place dans le programme scolaire.

Nous nous félicitons d'avoir suivi ce cours dont nous avons certainement tiré du profit, et tous trois nous nous proposons de nous rendre l'année prochaine à Saint-Gall. Alors nous pourrions traiter la question d'une manière plus précise.

Saint-Aubin, le 12 octobre 1886.

Au nom de mes collègues,
J.-C. LEBET, inst.

BIBLIOGRAPHIE

A Bâtons rompus ; — Heures de loisir pour les enfants, par Mlle Rilliet.
Zurich, Orell & Füssli.

Voici un charmant volume illustré, très propre à être donné en étrennes à de jeunes enfants. Les vers s'y mêlent agréablement à la prose ; les morceaux empruntés à des écrivains connus, suisses, français et allemands (traduits en français), sont très bien choisis par l'auteur de ce Recueil, Mlle Rilliet.

On doit aussi à cette dame des traductions et des récits qui ne sont pas les moins heureux de cette littérature enfantine, formant un grand in-octavo imprimé avec luxe, avec couverture coloriée et historiée, au prix modique de 4 francs.

Wettstein Schul atlas ou atlas scolaire de Wettstein en 32 cartes, chez Westter et Randegger, à Zurich.

Le nom de l'auteur et celui de l'éditeur de cet atlas, qui en est à sa troisième édition, suffisent à l'éloge de ce travail et quant au fond et quant à la forme.

Il y a longtemps que leur réputation est faite à l'un et à l'autre. Mais, il importe d'attirer l'attention des instituteurs et des élèves sur ce nouveau fruit du labeur de ces maîtres. Bien que l'œuvre première fut déjà très remarquable, MM. Wettstein et Randegger sont de ceux qui vont se perfectionnant sans cesse. Un coup d'œil un peu attentif permettra de juger des améliorations apportées à ce recueil.

Quelqu'un faisait observer qu'il pourrait y avoir plus de noms dans quelques-unes de ces cartes. Mais, trop de noms jettent de la confusion dans l'esprit en troublant la vue. Il s'agissait surtout de noms historiques pour lesquels M. Wettstein renvoie, sans doute, aux cartes spéciales.

Nous venons de recevoir de M. Pittier un second compte rendu plus détaillé de cet atlas, qui sera publié dans le prochain numéro.

A. DAGUET.

PARTIE PRATIQUE

LANGUE FRANÇAISE

EXERCICES DE RÉDACTION

a) *Degré inférieur. — Leçons de choses.*

FRUITS. — **Le raisin.**

CANEVAS. — raisin ... fruit ... vigne. — croît ... ceps. — fleurit ... juillet. — mûr ... octobre. — ... grains ... réunis ... grappes. — Ils ... forme sphérique. — A l'extérieur ... enveloppe mince .. peau. — A l'intérieur ... jus ... liquide doux. — ... jus nagent ... grains ... pépins. — ... raisins blancs ... rouges. — ... mange ... raisins ... dessert. — ... tire le moût ... devient ... le vin. — Celui ... cultive ... vigneron.

b) *Degré intermédiaire.*

L'huile.

Plan. — Définition. — Plantes d'où nous tirons de l'huile (noyer, olivier, colza, pavot, ricin, etc.). — Courte description de chacune d'elles. — Principaux usages de l'huile (éclairage, usages domestiques et industriels, emploi en médecine, etc.).

Les élèves auxquels ce sujet est présenté étant encore jeunes, le maître fera bien de ne pas entrer dans trop de détails; en particulier, il ne leur parlera pas d'autres espèces d'huile moins connues. Ces points pourront être repris plus tard.

c) *Degré supérieur.*

Histoire d'un grain de blé racontée par lui-même.

Plan. — Séjour au grenier. — Transport au champ. — Ensemencement. — Germination. — Séjour de la jeune plante sous la neige. — Retour du printemps. — Croissance. — Formation de l'épi. — Floraison. — Maturité. — Moisson. — Battage. — Mouture. — Transformation en pain. — Réflexions finales.

Nous avons pu remarquer que ce genre de narrations est fort goûté des élèves. Dans leur travail, ceux-ci devront considérer le grain de blé comme un être vivant, doué de sensibilité et faisant part des impressions qu'il éprouve dans les diverses phases de son existence agitée. La préparation orale fournira au maître l'occasion de rappeler bien des notions importantes, notamment les conditions dans lesquelles une graine doit être placée pour pouvoir germer.

X.

DICTÉES

Degré inférieur.

I. *L'étoile d'eau.*

Cette charmante petite plante *aquatique* se trouve en grande quantité dans les *eaux vives*, les fontaines, les ruisseaux, les fossés où elle couvre parfois toute la *surface* de l'eau. Les feuilles *supérieures* de la tige *délicate* sont très rapprochées et *disposées* de telle manière qu'elles forment une espèce d'étoile, tandis que les feuilles *inférieures* sont plus éloignées les unes des autres. Cette jolie petite plante fleurit de juin jusqu'en septembre.

II. *L'écureuil.*

L'écureuil est un petit *quadrupède*; c'est le plus gracieux des rongeurs. Il est petit, très *agile*, d'un brun rougeâtre, et orné d'une longue queue en *panache*. L'écureuil se nourrit de fruits secs; il mange volontiers les *glands*, les noix, les noisettes et la *faine*. Il vit sur les arbres auxquels il grimpe avec une agilité admirable, grâce aux griffes *acérées* dont ses petites pattes sont armées. L'écureuil construit un très joli nid rond que l'on nomme *bauge*.

Cette dictée peut facilement être mise au pluriel.

Degré moyen.

*Le sanglier*¹.

Le sanglier habite les forêts; on le trouve en Asie et dans le nord de l'Afrique comme en Europe. Jamais il ne se trouve dans les régions tout à fait *septentrionales* où règnent les grands froids. Il se plaît dans les *fourrés* épais et particulièrement dans les *fonds marécageux*. Là, à force de se coucher à la même place, il se creuse un lit tapissé de mousse, d'herbes et de roseaux desséchés. En hiver comme en été, il aime à se *vautrer* dans la *vase*. Quand il s'est bien *enduit* de boue, il va se frotter contre un arbre, et les traces de *limon* qu'il laisse sur le tronc permettent au chasseur d'apprécier sa taille. Sa passion pour ces bains de boue est telle qu'on l'a vu quelquefois, quoique poursuivi et serré de près par les chiens, s'arrêter au milieu d'une route pour se rouler dans une *ornière*.

(*Le Journal de la jeunesse.*)

Degré supérieur.

Le château de la Sarraz.

Le grand château de la Sarraz est une lourde construction de l'époque bernoise, bâtie sur l'emplacement d'un *manoir* plus ancien; il couronne un *mamelon* détaché du Jura qui s'avance dans la plaine vaudoise. Au pied de ces hauteurs serpentent le Nozon et la Venoge. Au *moyen âge*, ce manoir appartenait aux Grandson, puis il passa aux de Gingins. Berne appesantit durement la main sur ce foyer de la *chevalerie* vaudoise; par deux fois, ses capitaines le réduisirent en cendres. L'ancien château avait des proportions colossales; suivant la *tradition*, la cuisine renfermait un pot capable de cuire un bœuf. Aujourd'hui *poternes*, *meurtrières*, *ponts-levis* ont disparu pour faire place à de modernes arrangements. Le bourg s'est voué à l'industrie; là où flottait la bannière des chevaliers monte la fumée des usines: mais le peuple est libre et à l'aise.

(REY, *Genève et les rives du Léman.*)

ARITHMÉTIQUE

Calcul oral.

I. Jules a trouvé 17 noix; François en a trouvé 8 de plus. Combien en a-t-il?

Jules et François ont donné chacun 7 de leurs noix à leur petit frère Charles. Combien chacun de ces 3 enfants aura-t-il de noix?

Louisa a reçu à sa fête 60 c.; elle s'est achetée un crayon de 10 c., une plume de 15 c.; puis elle a acheté à son frère du chocolat pour 20 c. Que lui reste-t-il?

Henri avait lundi matin 36 billes dans sa poche; ce jour-là il en a perdu 14, et 17 le mardi; mais le mercredi, il en a gagné 8 et le jeudi 15; le vendredi il en a encore perdu 8, et le samedi soir il en avait 30. Combien a-t-il gagné de billes le samedi?

II. Un ouvrier a reçu fr. 24 pour son travail de la semaine; un second a reçu fr. 6 de moins, et un troisième autant que les deux autres. Qu'ont-ils reçu en tout? Combien chacun d'eux gagne-t-il par jour de travail?

¹ A mettre au pluriel.

Une personne qui devait fr. 39,95 a déjà payé en plusieurs fois fr. 27,75. Que doit-elle encore ?

Un fermier vend au marché pour fr. 520 de blé et pour fr. 236 de pommes de terre, et il achète un cheval de fr. 640. Quelle somme d'argent lui reste-t-il ?

Une personne qui devait fr. 1000 a donné deux acomptes, l'un de fr. 345 et l'autre de fr. 415. Que doit-elle encore ?

III. On a lu le $\frac{1}{3}$, les $\frac{2}{7}$ et les $\frac{5}{21}$ d'un ouvrage de 210 pages. Combien reste-t-il encore de pages à lire ? — Rép. 30 pages.

Quel est le $\frac{1}{4}$ de $\frac{5}{6}$? — Rép. $\frac{5}{24}$.

Quels sont les $\frac{2}{3}$ de $\frac{5}{7}$? — Rép. $\frac{10}{21}$.

Quels sont les $\frac{3}{4}$ des $\frac{4}{5}$ de 80 ? — Rép. 48.

Quel est l'intérêt de fr. 2400, au $4\frac{1}{4}\%$ pour 6 mois ? pour 2 mois ? pour 5 ans ? — Rép. fr. 51 ; fr. 17 ; fr. 510.

Lorsqu'on dispose de quelques minutes à l'école, on peut les employer très utilement en faisant du calcul de tête.

Pour dégourdir les enfants et les rendre habiles, il faut leur faire faire de la *gymnastique mentale*. — Tous les écoliers d'une classe, ou même de l'école entière, comptent à mesure que le maître indique les opérations et les nombres.

Un exemple fixera mieux les idées :

$2 + 3 + 5 + 9 + 1 + 10 + 25 + 15 + 13 + 17 + 16 + 4 + 9 + 11 + 23 + 7 + 9 + 1 + 20$ égale ? 200.

Tous ceux qui ont suivi répondent alors « deux cents ».

On peut varier les exemples à l'infini et introduire les quatre opérations de l'arithmétique.

Ce moyen nous rend d'excellents services. Les enfants aiment beaucoup ces exercices. Les instituteurs qui, à leur tour, voudront l'essayer, s'en convaincront facilement.

EXEMPLES.

a) $7 + 3 + 4 + 6 + 2 + 8 + 11 + 4 + 15 + 17 + 23 + 4 + 1 + 40 + 55 + 60 + 40$ égale ? 300.

b) Prenez 1000 ; ôtez 100 ; — 100 ; — 50 ; — 50 ; — 25 ; — 25 ; — 30 ; — 20 ? — 150 ; — 150 ; — 15 ; — 20 ; — 15 ; — 28 ; — 22 ; — 9 ; — 1 ; — 11 ; — 9 ; — 18 ; — 12 ; — 25 ; — 4 ; — 1 ; — 10 ; — 19 ; — 21 ; — 13 ; — 17..... Il vous reste ? 30.

c) $5 + 2 + 3$; doublez ; doublez encore ; + 10 ; doublez ; triplez ; quadruplez ; ôtez 200 ; prenez la moitié ; encore la $\frac{1}{2}$; ajoutez 50 ; prenez le $\frac{1}{3}$; ajoutez 20 ; prenez le $\frac{1}{4}$; triplez ; prenez la $\frac{1}{2}$; ôtez 5 ; prenez la $\frac{1}{2}$; encore la $\frac{1}{2}$; multipliez par 5..... et vous aurez ? 50.

d) Si j'avais 3 fr. de plus, j'aurais fr. 10. Doublez ce que j'ai (14) ; ajoutez 6 ; $\times 5$; $\times 4$; ajoutez 2 fois 100 ; prenez la $\frac{1}{2}$; le $\frac{1}{3}$; le $\frac{1}{4}$; le $\frac{1}{5}$; encore le $\frac{1}{5}$; $\times 9$; ajoutez 3 ; doublez ; prenez le $\frac{1}{8}$; $\times 15$; $\times 3$; ajoutez 165 ; prenez la $\frac{1}{2}$ et vous aurez ? fr. 150.

(A suivre.)

L.-J. M.

Erratum. — Dans le second numéro il s'est glissé une erreur qui n'a pu être corrigée que dans une partie du tirage : page 32, troisième problème du degré moyen, au lieu de fr. 77,40, lisez fr. 107,40.

COMPTE D'UN GÉRANT DE VIGNES

M. C., qui gère 315 ares de vignes, appartenant à M. S., vous prie d'établir son compte de l'année dernière, d'après les données suivantes :

1^o Le compte précédent soldait en faveur du propriétaire par une somme de fr. 432,50.

2^o Le 15 janvier, M. C. a payé au vigneron B. le prix de 1027 m² de minage à 18 1/2 c. le m².

3^o Le 20 janvier, il a reçu de M. L. fr. 35 pour valeur des souches du dit minage.

4^o Le 5 février, il a payé au vigneron B. la première avance sur la culture, fr. 350.

5^o Le 12 février, il a payé au fermier N. le prix de 38,45 m³ de fumier, à fr. 12,15 le m³.

6^o Le 14 février, il a payé à M. P. la valeur de 27,35 m³ de fumier, à fr. 11,95 le m³.

7^o Le 18 février, il a acheté 7,65 q. m. d'engrais chimique, à fr. 22,50 le q. m.

8^o Le 24 février, il a acheté 1500 échala^s de mélèze, à fr. 75,40 le millier.

9^o Le 30 mars, payé au vigneron la seconde avance sur la culture, fr. 420.

10^o Le 3 avril, payé à M. R. 3500 chapons, à fr. 9,50 le millier.

11^o Le 25 juin, payé au vigneron la troisième avance, fr. 420.

12^o Le 28 juin, payé la contribution annuelle à la société pour la surveillance de la culture des vignes, fr. 24,50.

13^o Le 15 juillet, acquitté les impôts cantonaux et communaux, par fr. 117,60.

14^o Le 30 septembre, payé au vigneron la quatrième avance sur la culture, fr. 350.

15^o Le 10 octobre, acheté kg. 2,4 chandelles, à fr. 1,60 le kg.

» acheté 1 fiole huile d'olives pour le pressoir, fr. 1,25.

» acheté 42 l. vin pour la vendange, à 38 1/2 c. le l.

16^o Le 25 octobre, payé pour location d'un pressoir, 9 pressurées à fr. 4,80.

17^o Le 1^{er} novembre, reçu du tonnelier B., pour le marc de 32465 l. de moût, à raison de 15 1/2 c. les 100 litres.

18^o Le 15 novembre, payé au vigneron B. le solde de son compte de vignolage : 40 % du prix de vente du moût ci-dessus cédé à 32 1/2 c. le litre au marchand de vin P. — On déduira naturellement de cette somme les avances faites pendant l'année.

19^o Le 24 décembre, reçu de M. P. le prix du vin récolté (32465 l. à 32 1/2 c.).

20^o Le traitement du gérant est de fr. 320.

Rép. : pour balance, le gérant redoît fr. 5019 46 ¹.

¹ Le manque de place nous oblige à supprimer la solution ; elle sera publiée dans le prochain numéro si quelques-uns de nos lecteurs nous en expriment le désir.

Note d'un épicier.

Monsieur Emile Chappuis, rue de Bourg, 8, à Lausanne, achète de M. Alfred Rochat, négociant, St-Pierre, 18, à Lausanne, les marchandises suivantes :

1886	mai	17	3 kg. de café à fr. 1,95.
»	»	17	8,45 kg. sucre à fr. 0,62 1/2.
»	»	27	4,5 kg. pétrole à fr. 0,30.
»	»	27	12,5 kg. savon blanc à fr. 0,72.
»	juin	3	8 kg. soude à fr. 0,20.
»	»	5	1 kg. riz à fr. 0,50.
»	»	5	2,5 kg. macaronis à fr. 0,85.
»	»	12	1 paquet de chocolat à fr. 1,45.
»	juillet	14	8 kg. café à fr. 2,05.
»	»	25	9,15 kg. sucre à fr. 0,58 1/2.
»	août	13	3 paquets de bougies à fr. 0,95.
»	»	18	2 kg. pois à fr. 0,55.
»	»	20	0,5 kg. amidon à fr. 1,80.

THÉS
ET
CHOCOLAT

ÉPICERIE

DE

VINS

ET

FRUITS DU MIDI

ALFRED ROCHAT

18, St-Pierre, 18, Lausanne.

Monsieur Emile Chappuis, rue de Bourg, 8, en Ville

DOIT

LAUSANNE, le 25 octobre 1886.

LAUSANNE, le 25 octobre 1886.									
DATES		Quantités				Prix.	Sommes.		
1886						Francs.	Fr.	Ct.	
Mai	17	3	—	kg. café		1,95	5	85	
»	»	8	45	» sucre.		0,62 ¹ / ₂	5	28	
»	27	4	5	» pétrole		0,30	1	35	
»	»	12	5	» savon.		0,72	9	—	
Juin	3	8	—	» soude.		0,20	1	60	
»	5	1	—	» riz		0,50	—	50	
»	»	2	5	» macaroni		0,85	2	13	
»	12	1	—	paquet chocolat		—	1	45	
Juillet	14	8	—	kg. café		2,05	16	40	
»	25	9	15	» sucre.		0,58 ¹ / ₂	5	35	
Août	13	3	—	paquets bougies		0,95	2	85	
»	18	2	—	kg. pois		0,55	1	10	
»	20	—	5	» amidon		1,80	—	90	
Total, fr.							53	76	

Acquitté, le 26 octobre 1886.

AL. ROCHAT.

Acquitté, le 26 octobre 1886.

AL. ROCHAT.